Nations Unies S/2019/578

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juillet 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 juillet 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, une lettre du Ministre libyen des affaires étrangères, Mohamed T.H. Siala, en date du 17 juillet 2019.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Elmahdi S. **Elmajerbi**

19-12243 (F) 190719 190719

Annexe à la lettre datée du 17 juillet 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je saisis cette occasion pour vous adresser mes salutations les plus sincères et vous faire part de toute ma confiance en votre aptitude à diriger efficacement les réunions du Conseil de sécurité en ces heures difficiles que nous traversons. J'espère que, sous votre présidence, le Conseil prendra des mesures concrètes en ce qui concerne les attaques incessantes menées au grand jour contre les habitants de la capitale libyenne et leurs biens, qui ont contraint des dizaines de milliers de civils à fuir et détruit les infrastructures des institutions et services publics. Pendant que le Conseil s'efforce de mettre fin à la guerre et d'instaurer la paix en Libye, les forces de Haftar continuent, avec l'appui de certains pays, d'attaquer des quartiers densément peuplés de Tripoli au moyen de toutes sortes d'armes (avions, missiles Grad, artillerie), au vu et au su du monde entier et sans faire cas de tous les appels internationaux à la cessation des hostilités. Le 16 juillet 2019, au cours d'une nouvelle escalade criminelle s'ajoutant aux faits signalés dans nos précédentes lettres, les forces de Haftar ont pilonné un hôpital militaire de campagne bien connu de la région de Saouani, au sud de Tripoli, loin des lignes de front. Trois personnes ont été tuées, plusieurs membres du personnel médical blessés et le bâtiment et le matériel détruits. Ce genre d'agression est commis régulièrement en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, notamment des dispositions de la résolution 2286 (2016) relative à la protection des installations médicales, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Vous ayant informé de ces faits, nous exhortons une nouvelle fois le Conseil à assumer ses responsabilités historiques sur le plan humanitaire, en mettant un terme à ces attaques et en condamnant et traduisant en justice les responsables de ces crimes, qui ne sont autre que des crimes de guerre.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Mohamed T.H. **Siala**